



Signataire : Skender Salih

Date de dépôt : 19 mai 2026

Question écrite urgente

Quid de l'examen de nos futurs notaires ?

Il a été porté à notre connaissance qu'à l'occasion de la session d'examen de notaire organisée récemment dans le canton de Genève, l'ensemble des candidats auraient échoué, aboutissant à un taux d'échec de 100%.

L'examen de notaire constitue en effet une étape déterminante pour l'accès à une profession réglementée dont Genève a besoin. Un échec généralisé de toute une promotion soulève des questions légitimes quant au déroulement de l'examen, à l'adéquation de la formation dispensée, aux conditions dans lesquelles les épreuves se sont tenues, et à la composition ainsi qu'aux critères d'appréciation de la commission d'examen.

Le soussigné s'interroge et souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- *Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que l'ensemble des candidats ayant participé à la récente session d'examen de notaire ont échoué, et indiquer le nombre exact de candidats concernés ?*
- *Quelles sont les causes identifiées ou suspectées de ce résultat exceptionnel ?*
- *Le déroulement de cette session d'examen a-t-il fait l'objet d'incidents particuliers, qu'ils soient d'ordre organisationnel, matériel ou liés aux conditions de passation ?*
- *La commission d'examen a-t-elle été consultée à la suite de ces résultats, et, dans l'affirmative, quelles ont été ses conclusions ?*
- *Le Conseil d'Etat envisage-t-il des mesures – notamment l'organisation d'une session extraordinaire ou un réexamen des conditions de*

l'épreuve – afin de remédier aux conséquences de cet échec pour les candidats concernés ?

- *Le Conseil d'Etat entend-il revoir les modalités de l'examen ou la formation préparatoire afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise ?*

Le soussigné remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.